

# – ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI CADRE EN PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR –

ZOOM SUR LES ZONES D'EMPLOI

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2015-07

JANVIER 2015

- Cartographie de l'emploi régional.
- Concentration des cadres du secteur privé.
- Spécificités sectorielles de la région.
- Perspectives à l'aune de la réforme territoriale.

*Dossiers attractivité régionale de l'Apec*

L'emploi cadre du privé en Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît fortement polarisé sur 4 des 18 zones d'emploi qui la composent. Les zones d'emploi de Marseille-Aubagne, d'Aix-en-Provence, de Cannes-Antibes et de Nice concentrent en effet plus de sept cadres du privé sur dix. Ce taux approche les 80 % en ajoutant la zone de Toulon. De surcroît, les spécificités sectorielles de ces zones d'emploi renforcent leur attractivité : le transport maritime dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne, la fabrication de produits électroniques dans celle d'Aix-en-Provence, l'industrie pharmaceutique pour Nice...

La réforme territoriale influera sur le positionnement de la région. Provence-Alpes-Côte d'azur, qui conservera son périmètre, reculera dans la hiérarchie des régions métropolitaines. Avec 7 % des cadres du privé, elle occupera toutefois le 4<sup>e</sup> rang des 13 nouvelles régions pour le volume de cadres.



# —CARTOGRAPHIE DE L'EMPLOI RÉGIONAL—

## — Carte 1—

Carte des zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur



## DE FORTES DIFFÉRENCES SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE

Avec 1,3 million d'habitants, la zone d'emploi de Marseille - Aubagne est la plus peuplée de la région. Elle polarise 26 % de la population provençale. Au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang régional, on trouve la zone d'emploi de Nice (620 000 habitants, 13 % de la population régionale) et celle de Toulon (606 000 habitants, 12 % de la population régionale). À l'opposé, les zones d'emploi de Briançon (35 000 habitants) et de Digne-les-Bains (72 000 habitants) sont les moins peuplées. En termes de dynamisme démographique, toutes les zones d'emploi régionales ont vu leur population progresser entre 2006 et 2011, à l'exception notable de celle de Nice dont le nombre d'habitants est resté stable. Les plus fortes progressions sont à mettre à l'actif des zones d'emploi de Gap (+7 %), de Manosque (+6 %), de Salon-de-Provence (+6 %) ou encore de Draguignan (+6 %).

1. [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones\\_emploi.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm)

## DÉFINITION DES ZONES D'EMPLOI

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte 18 zones d'emploi, dont l'une s'étend sur le Languedoc-Roussillon (Avignon). Les zones d'emploi sont définies par l'Insee comme des « espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ». Fondées sur le critère des déplacements des actifs en emploi entre leur commune de domicile et leur commune de travail, elles sont définies de façon à ce que parmi les actifs résidant dans la zone d'emploi, le plus grand nombre d'entre eux travaillent également dans la zone. Chaque zone d'emploi est ainsi constituée d'un ensemble de communes entières et contiguës aboutissant à un bassin d'emploi où la plupart des actifs résident et travaillent<sup>1</sup>. La France compte 322 zones d'emploi, dont 304 en métropole.

Enfin, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par une proportion d'habitants âgés de plus de 60 ans supérieure à celle observée au niveau national (27 % contre 23 %). Cette part atteint même 34 % à Fréjus - Saint-Raphaël. Dans le même temps, la proportion d'habitants de moins de 30 ans (34 % dans la région) ne dépasse jamais celle affichée à l'échelle métropolitaine (37 %), elle est au mieux équivalente dans les zones d'emploi de Marseille - Aubagne, d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence.

## PRÈS D'UN TIERS DES SALARIÉS DU PRIVÉ CONCENTRÉS SUR MARSEILLE - AUBAGNE

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, on compte dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 1,3 million de salariés dans le secteur privé (source Acoss). La zone d'emploi de Marseille - Aubagne polarise, à elle seule, 381 000 em-

plois, soit 30 % des effectifs régionaux. Elle devance largement les zones d'emploi de Nice (166 000, 13 %), de Toulon (128 000, 10 %) ou encore de Cannes - Antibes (127 000, 10 %). À l'opposé, les zones d'emploi de Briançon (10 000) et de Menton - Vallée de la Roya (11 000) se caractérisent par les volumes de salariés les plus faibles de la région.

## 143 600 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DONT 23 % À MARSEILLE-AUBAGNE

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, près d'un quart des établissements employeurs<sup>2</sup> sont implantés sur la seule zone d'emploi de Marseille - Aubagne qui devance largement celles de Nice et de Toulon avec respectivement 14 % et 11 % des établissements régionaux. 86 % des établissements comptent moins de 10 salariés, une part légèrement supérieure à celle observée à l'échelle métropolitaine (83 %). Lorsque l'on considère les établissements de plus de 200 salariés (hors administration), cette concentration est encore plus accentuée : près d'un tiers des 395 plus grands établissements régionaux appartiennent à la zone d'emploi de Marseille - Aubagne. Sur ce point, les zones de Menton - Vallée de la Roya, de Briançon ou encore de Gap se distinguent en ne comptant pratiquement aucun grand établissement.

## EN 5 ANS, LE NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS A PROGRESSÉ EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2009 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2014, l'emploi salarié a progressé de 1,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (**tableau 1**), contre une hausse limitée de 0,5 % à l'échelle nationale. Cette progression d'ensemble ne doit pas occulter des évolutions très contrastées d'une zone d'emploi à l'autre. Ainsi les zones d'emploi de Manosque (+8,1 % soit 1 300 emplois nouveaux), d'Arles (+7,5 %, +1 300) et de Draguignan (+6 %, +1 000) affichent les tendances les plus dynamiques. Toutefois la zone d'emploi de Marseille - Aubagne peut se prévaloir de la progression en

volume la plus significative : 8 500 emplois salariés ont été créés, soit une hausse de 2,3 % en cinq ans. Sur la même période, certaines zones d'emploi ont été touchées par des destructions d'emploi, notamment Cavaillon - Apt (-6,3 %, soit plus de 1 200 emplois détruits), Digne-les-Bains (-5,4 %, -800 emplois) et Nice. Dans cette dernière, 4 500 emplois salariés ont ainsi été détruits (-2,7 %), notamment dans les activités présentielles (construction, commerce, tourisme). Les destructions d'emploi dans la région ont d'ailleurs été particulièrement prégnantes dans les secteurs de la construction et du commerce. À l'inverse, l'action sociale et médico-sociale, les activités de services administratifs ou l'hébergement et la restauration arrivent largement en tête des secteurs pourvoyeurs d'emplois entre 2009 et 2014.

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2014, le taux de chômage dans la région atteint 11,2 %. Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 4<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines les plus touchées par le chômage. Sur les 18 zones d'emploi de la région, seulement quatre affichent un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale de 9,7 %. C'est notamment le cas d'Aix-en-Provence (9,2 %). En revanche, certaines zones d'emploi peinent à résorber un chômage de nature structurelle. Marseille - Aubagne, en dépit des créations d'emplois salariés enregistrées ces 5 dernières années, se caractérise toujours par un taux de chômage important (12,4 %). Toutefois c'est la zone d'emploi d'Arles qui accuse le taux de chômage le plus élevé de la région (14,5 %, l'un des plus hauts de France).

—Tableau 1—  
Indicateurs clefs pour les principales zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Nombre de salariés du secteur privé en 2014	Évolution du nombre de salariés entre 2009 et 2014	Taux de chômage au 2 <sup>e</sup> trimestre 2014
Marseille - Aubagne	380 741	+2,3 %	12,4 %
Nice	165 555	-2,7 %	10,3 %
Toulon	127 802	+1,9 %	10,6 %
Cannes - Antibes	127 083	+2,5 %	10,4 %
Aix-en-Provence	122 404	+3,9 %	9,2 %
Avignon (partie Paca)	107 275	+1,0 %	12 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 287 598	+1,5 %	11,2 %

Sources : Données Acoos au 2<sup>e</sup> trimestre 2009 et au 2<sup>e</sup> trimestre 2014 pour le nombre de salariés. Données Insee pour le taux de chômage.

2. L'établissement est une unité de production géographique individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Seuls les établissements employeurs sont ici considérés, c'est-à-dire les établissements comptant un salarié au moins. Les données sont par ailleurs comprises hors Administration publique, enseignement, santé et action sociale.

## –CONCENTRATION DE L'EMPLOI CADRE DU PRIVÉ–

### – 209 600 CADRES DU PRIVÉ DONT UN TIERS SUR LA ZONE D'EMPLOI DE MARSEILLE - AUBAGNE –

Selon les estimations de l'Apec<sup>3</sup>, la zone d'emploi de Marseille - Aubagne polarise sur son territoire 67 400 emplois de cadres du secteur privé. Elle se situe ainsi au 5<sup>e</sup> rang des 304 zones d'emploi métropolitaines pour le nombre de cadres, derrière Toulouse (99 700 cadres) mais devant Lille (64 900) et Bordeaux (63 700). Avec près d'un tiers des cadres provençaux du secteur privé, Marseille - Aubagne devance très largement les zones d'emploi d'Aix-en-Provence (29 200 cadres soit 13,9 % de l'ensemble régional), de Cannes - Antibes (28 200, 13,4 %) et de Nice

3. Cette estimation a été réalisée à partir de la base du recensement 2011 (Insee). Les cadres en activité dans le secteur privé ont été repérés et répartis par zone d'emploi. Cette répartition a été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

4. [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1416](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1416)

#### –Tableau 2–

Estimation du volume des cadres du privé dans les zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Estimation Apec du volume de cadres du privé	Part de la zone d'emploi dans les cadres régionaux	Rang parmi les 304 zones d'emploi en France métropolitaine
Marseille - Aubagne	67 400	32,1%	5
Aix-en-Provence	29 200	13,9%	15
Cannes - Antibes	28 200	13,4%	16
Nice	24 800	11,8%	18
Toulon	15 900	7,6%	34
Avignon (partie Paca)	14 500	6,9%	31*
Istres - Martigues	5 800	2,8%	84
Fréjus - Saint-Raphaël	4 400	2,1%	97
Salon-de-Provence	2 700	1,3%	135
Gap	2 400	1,2%	150
Arles	2 300	1,1%	158
Cavaillon - Apt	2 300	1,1%	164
Manosque	2 100	1,0%	175
Orange	2 000	< 1 %	179
Draguignan	1 900	< 1 %	184
Digne-les-Bains	1 700	< 1 %	194
Menton - Vallée de la Roya	1 100	< 1 %	241
Briançon	< 1000	< 1 %	260

Source : Apec, 2014.

(\*) Le rang d'Avignon intègre le territoire de la zone d'emploi situé en Languedoc-Roussillon : 16 100 cadres au total sur la zone.

(24 800, 11,8 %). À elles seules, ces quatre zones d'emploi concentrent plus de 70 % des cadres régionaux (**tableau 2**). De leur côté, les zones d'emploi situées dans les territoires alpins ou dans l'arrière-pays provençal se caractérisent par un volume de cadres extrêmement faible. C'est particulièrement le cas pour Briançon, Menton - Vallée de la Roya, Digne-les-Bains et Draguignan.

### – FORTE PROPORTION D'ACTIFS DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR DANS LA ZONE D'EMPLOI D'AIX-EN-PROVENCE –

Comme au niveau national, 36 % des actifs travaillant en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont obtenu un diplôme du supérieur. Cependant, ce taux de qualification n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Il est particulièrement élevé dans les zones d'emploi qui ont en commun de compter de nombreux cadres du privé et qui concentrent plusieurs établissements de l'enseignement supérieur. Au 1<sup>er</sup> rang, on trouve la zone d'emploi d'Aix-en-Provence (46 % des actifs diplômés), et celle de Marseille - Aubagne (40 %). Ces deux territoires accueillent par ailleurs respectivement 36 000 et 52 000 étudiants (soit 23 % et 33 % des effectifs régionaux). De son côté, Nice rassemble 31 000 étudiants (20 % des effectifs régionaux). Ainsi, les trois quarts des étudiants de la région se concentrent sur ces trois zones.

### – CANNES - ANTIBES, ZONE D'EMPLOI ATTIRANT LE PLUS D'ACTIFS QUALIFIÉS –

Au palmarès des zones d'emploi qui attirent le plus d'actifs qualifiés en proportion du nombre d'emplois, Cannes - Antibes (qui comprend sur son territoire la technopole de Sophia Antipolis, l'une des plus importantes d'Europe) arrive en tête et devance Aix-en-Provence et Marseille - Aubagne. À l'opposé, les zones d'emploi de Menton - Vallée de la Roya, de Briançon, de Gap et de Draguignan sont les territoires les moins attractifs en la matière.

# –LES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES DE LA RÉGION–

## – LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES SALARIÉS TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR TERTIAIRE –

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 49 % des salariés travaillent dans le tertiaire marchand soit une proportion supérieure à celle observée au niveau métropolitain (**tableau 3**). Cette surreprésentation sectorielle prévaut également pour le tertiaire non-marchand qui concerne, dans la région, 35 % des effectifs salariés contre 32 % à l'échelle nationale. En revanche, l'industrie apparaît nettement moins bien représentée au niveau régional qu'elle ne l'est dans l'Hexagone : 9 % des effectifs salariés régionaux contre 14 % en France métropolitaine. Si dans chacune des zones d'emploi régionales, les activités tertiaires prédominent, la structuration sectorielle varie sensiblement selon la zone considérée. Ainsi la proportion de salariés travaillant dans le tertiaire marchand est particulièrement élevée sur les zones d'emploi de Cannes - Antibes (58 %), Fréjus - Saint-Raphaël (56 %), Briançon (55 %) et Aix-en-Provence (55 %). Le tertiaire non-marchand occupe une place prégnante dans celles de Toulon (48 % des effectifs salariés), Digne-les-Bains (48 %) et Gap (42 %). Les activités industrielles occupent, quant à elles, une place de choix dans la zone d'emploi d'Istres - Martigues puisqu'elles concernent 22 % des effectifs salariés, record régional. Ce particularisme sectoriel s'explique par la présence du complexe pétrochimique implanté sur le pourtour de l'étang de Berre. L'industrie est également bien présente dans la zone d'emploi d'Orange avec 16 % des effectifs salariés concernés. Le secteur de la construction, quant à lui,

est présent sur les zones d'emploi à dominante pré-sentielle, comme Fréjus - Saint-Raphaël (11 %), Briançon (9 %) ou encore Cavaillon - Apt (8 %). Enfin, les activités agricoles perdurent principalement dans les zones d'emploi d'Arles, d'Orange et d'Avignon, avec une part d'effectifs salariés oscillant entre 3 % et 4 %.

## – DES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES INFRARÉGIONALES MARQUÉES –

80 % des emplois salariés régionaux du secteur privé se polarisent sur six zones d'emploi (Marseille - Aubagne, Nice, Cannes - Antibes, Aix-en-Provence, Toulon et Avignon) qui présentent des spécificités sectorielles différenciées. La zone d'emploi de Marseille - Aubagne affiche une forte spécialisation dans le domaine du transport par eau (indice de spécificité<sup>7</sup> de 3,3). La présence du port de Marseille, 1<sup>er</sup> port français pour le fret et qui compte de nombreuses dessertes maritimes pour le transport de passagers est importante à considérer dans l'appréhension du profil économique du territoire. Il accueille notamment le groupe *CMA-CGM*, un des leaders mondiaux du transport maritime de conteneurs. Marseille - Aubagne affiche également une spécificité prononcée dans la fabrication d'autres matériels de transport (2,1), et plus particulièrement dans la construction aéronautique avec la présence d'*Airbus Helicopters*. La zone d'emploi de Nice se caractérise par une spécificité marquée dans les industries pharmaceutiques, comme peut en témoigner la présence d'entreprises telles qu'*Arkopharma*, *Iris Pharma* ou encore le groupe *Virbac*, huitième laboratoire mondial pour la santé animale. Cannes - Antibes, pour sa

5. Transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières.

6. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

7. Ce niveau de spécificité est calculé en faisant le rapport de la part occupée par tel ou tel secteur d'activité dans une zone d'emploi donnée, par rapport à celle qu'il occupe au niveau régional.

– Tableau 3 –  
Répartition des salariés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand <sup>5</sup>	Tertiaire non-marchand <sup>6</sup>
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 %	9 %	6 %	49 %	35 %
Valeurs les plus élevées par zone d'emploi	Arles (4 %). Orange (3 %) Avignon (3 %)	Istres - Martigues (22 %) Orange (16 %)	Fréjus - Saint Raphaël (11 %). Briançon (9 %)	Cannes - Antibes (58 %) Fréjus - Saint Raphaël (56 %)	Toulon (48 %) Digne-les-Bains (48 %)
France métropolitaine	1 %	14 %	6 %	47 %	32 %
France hors Île-de-France	1 %	15 %	7 %	43 %	34 %

Source : Insee (Estel) 2011, traitements Apec.

part, se distingue par une surreprésentation dans le secteur de la programmation, conseil et autres activités informatiques, en lien avec la présence d'acteurs de premier plan (*Amadeus, Oracle, Gemalto...*), en particulier sur la technopole de Sophia Antipolis. Aix-en-Provence, de son côté, affiche un particularisme fort dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, corrélé à l'implantation de *STMicroelectronics* et d'*Atmel*. Enfin, les zones de Toulon et d'Avignon (sur sa partie PACA) se singularisent respectivement dans la fabrication d'autres matériels de transport (avec le groupe *DCNS* spécialisé dans la conception, la réalisation et la maintenance de sous-marins et de navires de surface) et dans celle d'autres produits minéraux et métalliques (avec la *Société Européenne des Produits Réfractaires*, filiale du groupe *Saint-Gobain*).

À noter également que la zone d'emploi d'Istres - Martigues affiche les spécificités sectorielles les plus prononcées de la région dans les domaines de la métallurgie (présence d'une unité de production d'acier plat appartenant au groupe *Arcelor-Mital*) et de la cokéfaction-raffinage (complexe pétrochimique de l'étang de

Berre) avec, respectivement, des indices de spécificités de 24 et de 20.

Plus globalement, la région présente deux axes forts de spécialisation : le transport par eau qui compte, en proportion, cinq fois plus de salariés qu'au niveau national, et les activités de cokéfaction et de raffinage (indice de 2,7). Le profil géographique de la région adossée au littoral méditerranéen et l'importance historique de la filière portuaire, notamment dans la zone d'emploi de Marseille - Aubagne, expliquent ce positionnement. La cokéfaction et le raffinage sont liés à la présence d'une filière pétrochimique qui comporte notamment plusieurs raffineries (*Exxon Mobil, Inéos, Total*) et se polarisent sur la zone d'emploi d'Istres - Martigues.

Contrairement à d'autres régions, ces deux principaux domaines de spécificité comptent toutefois un volume marginal de salariés à l'échelle régionale (moins de 1 % de l'ensemble des salariés régionaux). Cela témoigne d'une importante diversité du tissu économique régional.

#### – Tableau 4 –

#### Domaines de spécificités sectorielles dans les 6 zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur comptant le plus de salariés

Zone d'emploi		Principaux domaines de spécificité	Indice de spécificité	% des salariés de la zone travaillant dans ce domaine
Marseille - Aubagne	1	Transports par eau	3,3	1,3 %
	2	Fabrication d'autres matériels de transport	2,1	1,8 %
Aix-en-Provence	1	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	5,3	3,2 %
	2	Édition	3	1,0 %
Cannes - Antibes	1	Programmation, conseil et autres activités informatiques	4,6	5,0 %
	2	Recherche-développement scientifique	2,4	2,1 %
Nice	1	Industrie pharmaceutique	4,4	0,8 %
	2	Publicité et études de marché	1,5	0,7 %
Toulon	1	Fabrication d'autres matériels de transport	1,7	1,4 %
	2	Action sociale sans hébergement	1,3	4,5 %
Avignon (partie PACA)	1	Fabrication d'autres produits minéraux et métalliques	3,9	1,3 %
	2	Culture et production animale, chasse et services annexes	3,8	3,1 %
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	Transports par eau	5,4	0,4 %
	2	Cokéfaction et raffinage	2,7	0,1 %

Source : Insee (Clap), Traitements Apec.

Seuls les secteurs comptant un volume significatif de salariés (généralement au moins 1 000 salariés et/ou au moins 1 % des effectifs salariés de la zone ou de la région) sont ici considérés.



La part des salariés dans les « transports par eau » est 3,3 fois plus importante dans la zone d'emploi de Marseille - Aubagne qu'à l'échelle régionale. La part des salariés dans les « transports par eau » est 5,4 fois plus importante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'à l'échelle nationale.



# – PERSPECTIVES POUR PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR –

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR À L'AUNE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2014. Aussi, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la France métropolitaine comptera 13 régions au lieu de 22. Dans un contexte global en mutation, le périmètre de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure inchangé. Pour autant, les fusions régionales envisagées de part et d'autre du territoire hexagonal joueront sur son positionnement, tant au niveau démographique qu'économique. Avec ses 4,9 millions d'habitants, Provence-Alpes-Côte d'Azur perdra sa place de 3<sup>e</sup> région métropolitaine la plus peuplée et reculera au 7<sup>e</sup> rang derrière le nouvel ensemble Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine. Elle se situera également au 7<sup>e</sup> rang du classement des régions métropolitaines pour le nombre de salariés (1,3 million) et sera désormais devancée par la future région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. Enfin, avec ses 209 600 cadres du privé, Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemblera 7,2 % des effectifs cadres en France, soit un peu plus que Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées (205 500 cadres, 7 %) mais légèrement moins que Nord-Pas de Calais/Picardie (215 300 cadres, 7,4 %). Elle se classera au 4<sup>e</sup> rang national pour le nombre de cadres, perdant ainsi une place.

## QUELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION ?

La diversité des filières d'excellence en Provence-Alpes-Côte d'Azur se formalise par la présence de nombreux pôles de compétitivité. Leur constitution a également été l'occasion de développer des coopérations interrégionales, notamment avec le Languedoc-Roussillon, partie prenante dans six des onze pôles de compétitivité présents dans la région (*Eau, Eurobiomed, Pôle Mer, Pôle Risques, Trimatec, Terralia...*), et Rhône-Alpes, partenaire dans trois d'entre eux (*Terralia, Trimatec et Pass*).

La région s'est appuyée sur ces différents domaines d'expertise et sur l'analyse de son potentiel scientifique et industriel pour bâtir sa stratégie de développement à moyen terme. Elle entend privilégier cinq domaines considérés comme stratégiques. La transition énergétique et l'efficacité énergétique figurent parmi ses orientations et s'appuient sur le pôle de compétitivité *Capenergies*, basé à Aix-en-Provence et spécialisé dans la maîtrise et la demande en énergie.

« Les risques, la sécurité, la sûreté » sont au cœur du deuxième axe stratégique. Outre le pôle de compétitivité *Risques* implanté sur la zone d'Aix-en-Provence, la région dispose d'acteurs mondiaux de l'industrie de la défense et la sécurité civile (*DCNS, Thales, Signalis*). Elle compte également des sites industriels sensibles (CEA de Cadarache, zone pétrochimique de Fos-Lavéra) et concentre des risques naturels variés (séisme, tsunami, inondation, sécheresse, feu de forêt).

En lien avec une concentration d'entreprises spécialisées dans le diagnostic médical et les dispositifs médicaux, des compétences scientifiques régionales affirmées (neurosciences, immunologie...) et le pôle de compétitivité *Eurobiomed* (biotechnologies, santé), le domaine de la santé figure également au cœur de la stratégie régionale.

Le 4<sup>e</sup> axe stratégique de la région vise à soutenir deux filières clés de l'industrie régionale : la construction aéronautique et la construction navale. L'aéronautique s'appuie sur un pôle de compétitivité (*Pegase*) fédérant plusieurs entreprises régionales dont *Airbus Helicopters* et font de Provence-Alpes-Côte d'Azur la 4<sup>e</sup> région aéronautique hexagonale. La construction navale, de son côté, s'appuie également sur un pôle de compétitivité (*le Pôle Mer*) et sur un acteur industriel incontournable : le groupe *DCNS*. La région souhaite renforcer la compétitivité industrielle de ces deux filières en leur faisant bénéficier des innovations d'un tissu d'entreprises spécialisées dans le numérique, les systèmes embarqués ou encore dans les logiciels de localisation. Enfin, le 5<sup>e</sup> et dernier domaine stratégique régional vise à renforcer les synergies entre les « industries culturelles et touristiques » et les entreprises spécialisées dans le multimédia, l'animation 3D ou encore la réalité virtuelle augmentée. Dans ce secteur, la région dispose de nombreuses entreprises (*Stonetrip, Cityvox, Nvidia...*) et laboratoires de recherche (*Inria, Centre de Réalité Virtuelle de la Méditerranée, Astram...*).

## – MÉTHODOLOGIE –

Ce dossier a été réalisé à partir de recherches documentaires et d'analyses spécifiques réalisées par l'Apec. Pour des raisons de lisibilité, les sources précises de chaque donnée indiquée n'ont pas été systématiquement signalées. La grande majorité des informations indiquées proviennent des données officielles, en particulier publiées par l'Insee. Quatre sources principales ont été utilisées

- **Les données du recensement 2011** : exploitation principale et base *Activité professionnelle*. La base *Activité professionnelle* a notamment permis de calculer, pour chaque région de France métropolitaine, **la proportion de cadres du secteur privé travaillant dans chaque zone d'emploi**. Cette répartition a ensuite été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

- **La base Clap de l'Insee**. Le dispositif *Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)* est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

- **Les estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee**. Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir une photographie exhaustive de l'emploi au lieu de travail cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclature d'activité.

- **La base de données des Acoff et des Urssaf**. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur « concurrentiel » qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Ce sont les données les plus récentes disponibles pour l'évolution des emplois du secteur privé.

D'autres bases de données (par exemple la base des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par commune fournie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et différentes publications (en particulier les publications de l'Insee régional) ont également été exploitées. Enfin, les sources spécifiques suivantes ont notamment été utilisées pour réaliser ce dossier :

- *Forces et faiblesses économiques des zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, décembre 2012.
- *Stratégie régionale d'innovation*. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mars 2014.
- *Attractivité, compétences et emploi cadre en Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Apec, septembre 2013.

© Apec, 2015

---

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).

---



[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

ISBN 978-2-7336-0813-5

JANVIER 2015

---

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

*Pilotage de l'étude* : Gaël Bouron.

*Analyse et rédaction* : Christophe Lenzi.

*Maquette* : Daniel Le Henry.

*Direction de l'étude* : Maïmouna Fossorier.

*Direction du département* : Pierre Lamblin.

---

**ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES**

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

---

**CENTRE DE RELATIONS CLIENTS**

0810 805 805\*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

\*prix d'un appel local

---